

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Cover, damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

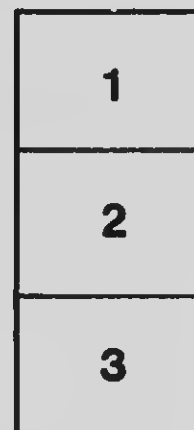
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

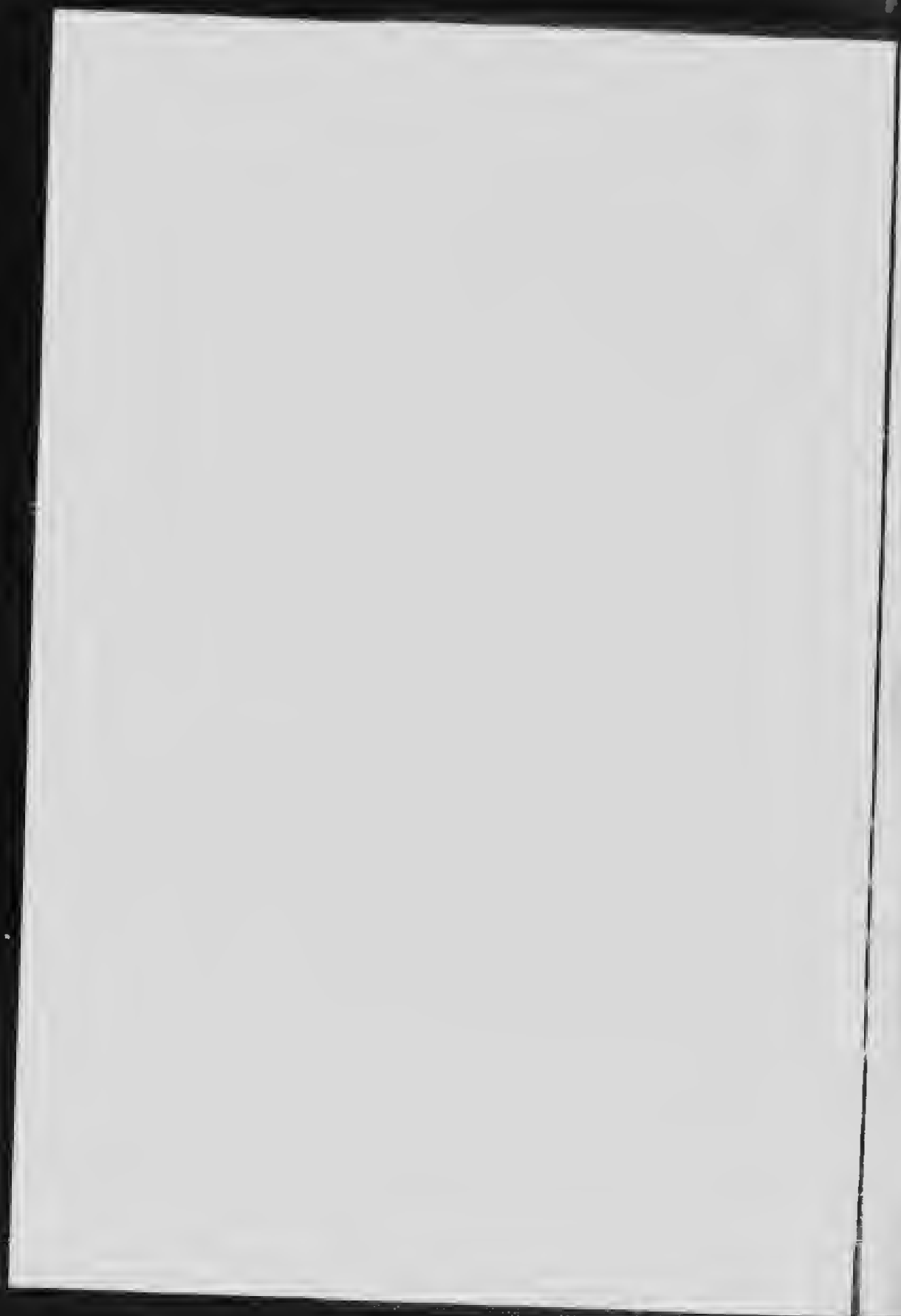


1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 268-5989 - Fax



POUR LES COLONS

RAPPORT

— DUN —

VOYAGE D'EXPLORATION

— AU —

Nord-Ouest de Montréal

— PAR —

CHS. GUERIN

IMPRIMERIE E. H. TELLIER, 505 CRAIG.

1902

FC 2908

.3

G84

POUR LES COLONS
RAPPORT
D'UN VOYAGE D'EXPLORATION
AU
NORD-OUEST DE MONTREAL

Plus tard, après nous, des villes, des diocèses
auront remplacé les vastes solitudes et les forêts
vierges d'aujourd'hui, et votre mémoire sera
bénie, Messieurs, sous le dôme des cathédrales
dont vous aurez en quelques sorte jeté les fon-
dements.

S. G. MGR. BRUCÉST.

La colonisation n'est pas une question de
parti, mais de haute politique.

Honorable LOUIS GOUX.

PREFACE.

Il est de mode chez nos hommes de lettres, de mettre en volume ou en articles de journaux, les impressions recueillies dans leurs voyages à travers le monde. Je ne suis pas un homme de lettres, hélas! tant s'en faut, et je n'ai pas la prétention d'offrir un érin à mes lecteurs. Au reste, cet ouvrage n'est destiné qu'aux amis de la colonisation, qu'à des compatriotes qui ignorent encore les beautés, l'étendue et les richesses de notre territoire national. Le style ne sera peut-être pas à la hauteur du sujet, mais en tout cas, la sincérité et le patriotisme qui m'ont animé y suppléeront, je l'espère.

J'ai fait, à trois reprises différentes, pour le compte de *La Presse*, l'exploration partielle de nos régions du Nord—Ouest de Montréal, du Lac Saint-Jean et du Nord d'Ontario. J'en ai rapporté des impressions qui, après deux ans, sont encore très vivaces. J'ai cru devoir les mettre en brochure; si la description, toute imparfaite qu'elle soit, pouvait engager quelques-uns de mes compatriotes des États-Unis à revenir au pays natal, si sa lecture pouvait engager quelques habitants de nos vieilles campagnes à se faire colons et à renoncer à l'émigration, j'aurais déjà atteint un but dont je pourrais me glorifier, et mérité un peu de reconnaissance de la part de tout bon Canadien.

Nos vieilles paroisses sont maintenant trop étroites pour contenir le surplus d'une population toujours croissante. Un grand nombre de jeunes gens se croient obligés de dire adieu à leur pays natal, parce que, malgré toute leur bonne volonté, leurs parents ne peuvent les établir tous convenablement.

Ah! si l'on savait quels trésors sont contenus dans toutes nos régions, dans ces forêts vierges, qui n'attendent que le défricheur pour se convertir en belles paroisses.

Si l'on savait les jouissances intimes du brave défricheur

qui agrandit chaque jour son patrimoine, acquérant, en quelques années, une indépendance absolue, parvenant même en beaucoup de cas, à la richesse et aux honneurs.

Je n'exagère rien, et pour le prouver je citerai des exemples. Qu'on le remarque bien, le récit que je vais faire est absolument impartial.

À chacun de mes départs pour une tournée d'exploration, mon directeur ne manquant jamais de me faire ces simples recommandations :

« Surtout, soyez impartial dans vos rapports. Soyez juste, dites la vérité, qu'elle flatte ou non certains intérêts, il faut que *La Presse* renseigne fidèlement ses lecteurs.

Où, les observations qu'on va lire sont exactement les mêmes que j'ai publiées aux diverses époques de mes voyages.

Pour l'intelligence du lecteur, je diviserai mon récit en quatre parties : Coup d'œil général sur nos régions de colonisation ; avantages à retirer, au point de vue de l'agriculture, de l'élevage et de l'industrie ; l'émigration, et enfin, le Nord-Ouest de Montréal, comme lieu de pêche et de chasse.

J'ai cru devoir m'abstenir de reproduire ici le récit de la tournée d'inspection des régions du Lac Saint-Jean et du Nord d'Ontario, le cadre de ce modeste travail ne me le permettant pas. D'ailleurs, le Lac Saint-Jean est trop bien connu pour la fertilité de son sol pour qu'il soit nécessaire d'en parler ici. D'excellentes études ont déjà été publiées sur cette magnifique région. Je me bornerai donc à la tournée du nord-ouest de Montréal, généralement peu connue.

CHARLES GÉRIN.

PREMIERE PARTIE

Dans l'arrière-pays de Montréal, par delà les montagnes qui en obstruent la route, au centre d'une forêt vierge d'une richesse incomparable, vit une population héroïque, qui agrandit lentement le domaine de notre province. Le pays que ces braves défricheurs envahissent est peu connu; les courageux pionniers sur l'énergie desquels nos gouvernements comptent pour le développement des richesses agricoles du pays, ne le sont pas davantage. Il faut visiter ces belles régions, ces forêts touffues, révélant une terre d'une fertilité inouïe, longer nos superbes rivières et nos milliers de lacs poissonneux, interroger nos colons, pour se faire une idée de la valeur de cet arrière-pays et se convaincre de la nécessité, de la part du gouvernement, d'appuyer l'œuvre patriotique de ces modestes travailleurs du sol.

La colonisation est aujourd'hui une question capitale, pour notre province. Tout le monde en parle et plus on l'agit, plus l'on aura de chance de la voir résolue.

Le nord-ouest de Montréal, divisé en plusieurs régions, est méconnu des trois quarts des habitants de notre province; l'on en ignore les beautés, comme l'on ignore le rôle sublime des premiers défricheurs qui l'ouvrent à la colonisation. Cependant, le gouvernement actuel semble comprendre, aujourd'hui, ce que réserve de richesses forestières et agricoles cette immense contrée et faire des efforts sérieux pour favoriser les colons qui s'y établissent.

Les trois grandes régions du Nord-Ouest sont:

1. Celle de Labelle, divisée en trois vallées principales. La vallée de la Diable, comprenant les cantons déjà établis d'Archambault, Wolfe, Clyde, Amherst, Addington, Montcalm, Saluberry et Grandison, avec Saint-Jovite comme centre d'affaires.

2. La vallée de la Rouge, qui comprend les cantons Joly, Labelle, Minerve, Lesage, Loranger, Lanch, Marchand, Mousseau, Turgeon, Rochon, Montigny et Bover, avec Saint-Ignace du Nommingue comme chef-lieu.

3. La vallée des rivières Kiamika et du Lièvre, la plus

riches de toutes, comprend les cantons Kiamika, Bouthilier, Campbell, Robertson, Pope, Wirttele, Gravel et Moreau. Le Rapids de l'Original en est le chef-lieu.

Pour favoriser l'ouverture de ce vaste pays, il serait nécessaire de relier plus directement le haut des rivières Kiamika et Laëvre, en construisant une route du Noumtingue, prochaine tête de ligne du chemin de fer, et aboutissant à la Ferme-Neuve, en passant par le Lac Saint-François et en traversant les cantons de Montigny, Boyer, Rochon, Campbell, Moreau, Gravel et Pope.

La vallée de la rivière du Laëvre paraît de beaucoup la plus propre à la colonisation, tant par l'excellence de son sol que par la variété de ses produits forestiers et la conformation de ses terres généralement planes. Il n'y a pas au monde, au dire des personnes expérimentées qui se donnent la peine de parcourir cette charmante vallée, de terre plus fertile, de localités plus enchanteuses. Bien téméraire serait celui qui, en suivant la route qui le conduit d'un canton à un autre, déclarerait, sans s'être égaré de la route, que telle ou telle localité est plus propre à la culture que telle autre. Les ingénieurs qui tirent la trace du chemin Chapleau choisissent de préférence les vallées les plus aisées, les monts les moins abrupts; c'est le cas qui explique pourquoi les terrains traversés par le chemin ne paraissent pas toujours aussi avantageux les uns que les autres.

De Labelle au Noumtingue, en passant par l'Annunciation, il y a vingt-sept milles. La route que le voyageur suit à travers le canton Marchand, baignant la rivière Rouge, est extrêmement pittoresque. Cette rivière prend sa source entre les comtés Joliette et Montcalm et traverse les cantons Lynch, Moisson, Marchand, Joly, Clève, Salsberry, Arundel, Adlington et Grandville, soit un parcours de 150 milles. Elle est flottable depuis sa source jusqu'à son embouchure. Toute la partie du bassin de la Rouge, où se trouve la jolie paroisse de l'Annunciation, forme une immense plaine d'une fertilité étonnante.

C'est à peine si l'œil peut apercevoir quelques ondulations légères, d'une ascension très douce.

L'ANNONCIATION

C'est un pittoresque village, s'ouvrant sur la Rouge et sur la Lièvre.

L'Annonciation est exactement sur la même latitude que Trois-Rivières. Les villageois ne parlent que du chemin de fer projeté; tous comptent sur la réalisation d'un rêve commun pour le développement matériel de leur localité, déjà très florissante, du reste. On y trouve deux hôtels fort bien tenus, très vastes, quelques maisons de pension, deux scieries, et un moulin à farine. Les RR. PP. Chanoines Réguliers desservent la paroisse.

En partant du canton Marchand, si l'on se dirige vers l'ouest, nous suivons la Macaza, affluent de la Rouge, et dont le double élargissement forme les lacs Macaza et Chand. C'est dans une île de ce dernier que se trouve l'établissement destiné à l'élevage des putois.

Il y a quinze milles de l'Annonciation au Nominique. Le trajet se fait très agréablement par le chemin Chapleau. Cette grande artère, qui relie Labelle au Rapide de l'Original, n'est, à proprement parler, que le prolongement du chemin de fer dont le terminus temporaire est encore à Labelle. Le chemin de fer dont il est question depuis si longtemps, sera, avant deux ans un fait accompli, l'honorable M. Parent ayant promis les subsides nécessaires pour aider à sa construction; alors le bassin de la Rouge se trouvera uni par une ceinture d'acier à ceux de la Lièvre et de la Gatineau.

NOMINIQUE

Saint-Ignace du Nominique est entouré de sept lacs, tous poissonneux; les principaux sont le Grand Nominique, qui a six milles de long et cinq milles de large; le Petit Nominique, qui mesure neuf milles de tour, alimentés par de nombreux affluents; les lacs Bourget, Sainte-Marie et Saint-Joseph. Les deux Nominiques sont reliés au lac Bourget par une décharge qui a une profondeur suffisante pour permettre à un bateau à vapeur de faible tirant d'eau d'y passer sans danger.

La paroisse est desservie par les RR. PP. Chanoines Réguliers et compte 800 âmes. Les Chanoinesses Régulières des Cinq Plaies de N. S. J., d'institution française, sont

établies dans la paroisse et rendent de très grands services à la population comme garde-malades, etc. La supérieure a été envoyée de France pour fonder une mission dans la paroisse. Comme il n'y a pas de médecin au Nominique, et comme les Soeurs de cette institution ont suivi des cours de médecine complets, il est facile de comprendre les services précieux qu'elles peuvent rendre à la population. Les Soeurs de cette congrégation ont commencé l'érection d'un hospice destiné à recevoir les membres du clergé retirés du ministère et les hiïques. Les Soeurs Sainte-Croix ont dans cette même paroisse, un vaste convent fréquenté par les enfants du village.

Il y a au Nominique un moulin à farine et une scierie, propriété des RR. PP. Chanoines Réguliers qui l'ont vendue il y a quelques semaines. Il se fait un grand nombre de chantiers dans les environs, ce qui contribue à créer une prospérité relative parmi les colons qui bénéficient largement de l'industrie de la coupe du bois. Du reste, tout le monde s'accorde à dire que la compagnie Church, qui distribue annuellement plusieurs milliers de dollars en salaires, traite bien ses employés et crée une ère de progrès fort remarquable.

C'est en 1883 que le R. P. Martineau fit les premiers travaux de construction de la maison des Jésuites à l'endroit même où, un an auparavant, le curé Labelle avait défriché 40 arpents de forêt pour y fixer l'emplacement de la première église. La première habitation fut construite en 1892, sur le bord du Petit Nominique. En 1894, 32 familles s'y établissaient. Outre les moulins, dont il est fait mention plus haut, Saint-Ignace possède une tannerie, trois magasins, trois maisons de pension, deux peintres, etc. Les honorables sir Alexandre Lacoste, G. A. Nuntel et Louis Beaubien, MM. McGale, de Bellefeuille, Rodier et autres possèdent, dans cette région, de très belles terres. Saint-Ignace du Nominique est le siège de l'agence des Terres de la Couronne, tenue par M. T. A. Christin.

SAINT-GERARD DE MONTARVILLE

Le même chemin Chapleau conduit du Nominique à Saint-Gérard de Montarville, situé à 22 milles à l'ouest, sur la Lièvre; pour y arriver l'on traverse le canton de Montigny, encore très peu colonisé.

C'est en sortant du canton de Montigny que l'on entre dans le bassin de la Lièvre, l'un des plus beaux cours d'eau de la province. A l'endroit où la rivière Kiamika débouche on a érigé une petite municipalité qui porte le nom de Saint-Gérard de Montarville. On y trouve une chapelle, une scierie, un moulin à farine, des magasins, un hôtel, etc. Le canton Kiamika, comme tout le bassin supérieur de la Lièvre, est une admirable contrée agricole offrant les plus ravissants aspects. Les fermes les plus remarquables sont celles de MM. P. Lacusse, Brière et Vermaud (Ferme-Rouge).

RAPIDE DE L'ORIGNAL

De Saint-Gérard à l'Orignal la distance est de 15 milles. C'est en 1887 que les premiers colons se fixèrent au Rapide de l'Orignal. Les fondateurs de ce village aujourd'hui remarquable par ses belles fermes et ses industries naissantes, furent MM. S. Alix et N. Fortier; le premier se fixa du côté est de la rivière et le second du côté ouest.

Peu d'années après les premiers établissements, le pays environnant fut arpenté et divisé en deux cantons, celui de Campbell et celui de Robertson. La Rapide de l'Orignal compte au delà de 800 habitants.

Le premier missionnaire du Rapide de l'Orignal fut l'abbé Trinquier, et le premier prêtre résidant fut l'abbé C. Proulx, qui prit possession de la cure au mois d'août 1894 et qui fut remplacé par M. l'abbé Augustin Desjardins au mois de septembre 1896.

FERME-NEUVE

A l'ombre des hautes montagnes qui viennent en pente douce baigner leurs pieds dans les lacs de la rivière du Lièvre se trouve l'un des plus pittoresques et des plus jolis villages que le sportman ou le citadin, fatigué des bruits de nos villes, puissent rêver. Pour y parvenir, il faut franchir quantités de monticules, de belles forêts aux essences variées, longer des lacs de toute grandeur et de toute beauté, voir défiler tout un panorama de maisonnettes riantes de propreté, où le bonheur paisible semble avoir établi domicile.

C'est la Ferme-Neuve.

Quel est aujourd'hui le citoyen de Montréal qui ne connaît pas la Ferme-Neuve? Tous n'ont pas en l'avantage de visiter ce modeste village; c'est bien plutôt le très petit nombre, disons une centaine, qu'un heureux hasard a poussé vers cette splendide région de Colonisation.

La Ferme-Neuve, est le plus joli village que l'on puisse imaginer. Bornée de trois côtés par la rivière du Lièvre, au nord-ouest par des montagnes, dont la cime se perd dans le lointain horizon, colonisée par de courageux compatriotes qui exécutent, avec le plus grand dévouement, et un peu sans le savoir, la belle mission confiée par Dieu à la race canadienne-française en ce pays d'Amérique, la Ferme-Neuve est appelée à un très brillant avenir. M. Cyrille Lafontaine, qui en fit l'acquisition, il y a une dizaine d'années, est l'un de nos cultivateurs canadiens-français les plus patriotes et les plus intelligents que l'on trouve dans le Nord-Ouest de notre ville.

Au cours d'une entrevue que j'eus avec lui, M. Lafontaine me déclara ce qui suit:

Les colons de ma région ne sont pas riches. Beaucoup d'entre eux ne sont arrivés ici qu'avec quelques dollars, beaucoup de courage, — et il en faut, je vous en assure, — et l'ambition de parvenir.

“ Nous avons ici une cinquantaine d'enfants en état de fréquenter les écoles; les colons, établis sur la route qui nous conduit ici, ne désirent que deux choses: un peu d'aide du gouvernement, pour la confection de leurs routes, et des écoles pour l'instruction de leurs enfants.”

Le colon est heureux, voilà la note générale qui se dégage de toutes les observations que l'on puisse faire. Interrogez-le, il vous dira que pour rien au monde il ne voudrait abandonner la terre qu'il a défrichée au prix des plus grandes fatigues. Il est peut-être mal logé; il n'a peut-être pas chaque jour des mets délicats à se mettre sous la dent; il lui faut faire deux milles, cinq milles, dix milles et parfois quinze milles pour transporter à son *blockhouse* la farine et autres produits nécessaires à l'alimentation de sa famille; mais ce long et difficile trajet, à travers des routes souvent à peine tracées, ne le décourage pas; petit à petit, son domaine s'agrandit; la forêt recule sous ses coups de hache; c'est l'avenir qu'il aperçoit, c'est l'espoir de devenir indépendant, d'avoir de bonnes routes, un chemin de fer, une église, une école, voilà ce qui le fortifie,

Je le répète ici, le colon est en général heureux de son sort. Est-ce à dire qu'il n'y a rien à faire pour lui ? Au contraire. Les heureux sont les forts, les persévérants ; mais combien d'autres iraient peupler nos grandes forêts du Nord-Ouest si seulement ils avaient un peu d'encouragement ? Actuellement, certains colons n'ont aucune voie de communication avec les principaux centres, nous citerons en particulier, ceux qui habitent les rangs nord de la Macaza, à l'Ascension. Que voulez-vous qu'un colon fasse, une fois abandonné à son sort, à huit ou dix milles des routes principales ?

MARCHANDS DE BOIS ET COLONS

Depuis longtemps le public est sous l'impression que le marchand de bois est l'ennemi naturel du colon. Il n'y a pas de doute que le marchand de bois aimerait voir nos régions de colonisation rester à l'état de forêt vierge ; seulement, la plupart reconnaissent aujourd'hui qu'il leur serait absolument impossible de se livrer à l'exploitation de leur industrie s'ils n'avaient à leur portée les produits indispensables pour le maintien de leurs chantiers. Ce sont en effet les colons qui fournissent aux entrepreneurs ou aux compagnies — "concerns", comme on dit là-bas, — le foin et l'avoine pour les centaines de chevaux employés au transport des billots. Il n'y a pas bien des années, le foin se payait jusqu'à \$40 la tonne et l'avoine \$2,00 le minot. Les gérants des compagnies ne se gênent pas de dire qu'à ce taux-là, il leur serait impossible de continuer la coupe du bois. Mais depuis huit ou dix ans, la colonisation a fait de très grands progrès ; les colons ont envahi la forêt, qu'ils convertissent lentement en magnifiques champs d'avoine et en luxuriantes prairies.

Maintenant, que deviendrait le colon, s'il n'avait pas le marchand de bois pour acheter son foin et son avoine ? Il est évident qu'il ne pourrait transporter ses produits à Labelle, terminus du chemin de fer, surtout s'il est établi à 50 ou 60 milles de là.

Et puis, le coût du transport de Labelle à Montréal étant très élevé, il ne resterait aucun bénéfice pour l'expéditeur, une fois le foin et l'avoine rendus à destination. Il s'ensuit donc que le marchand de bois et le colon se com-

plément l'un l'autre: sans marchand de bois, au Nord-Ouest de Montréal, pas de vente possible des produits, du moins aussi longtemps que cette région ne sera pas reliée à la métropole par un chemin de fer; sans le colon, impossibilité à peu près complète, pour le marchand de bois, de faire venir les produits dont il a besoin à cause du coût très élevé du transport.

Pour donner une idée de la justesse de cette remarque, demandons-nous, par exemple, ce que M. Cyrille Lafontaine, le propriétaire de la Ferme-Neuve, aurait fait de ses centaines de mottes d'avoine et de ses quelque deux mille tonnes de foin s'il n'avait eu, l'année dernière, les éleveurs pour les écouler. Tous les colons sont dans le même cas. Il est donc urgent que ces deux grands facteurs de la prospérité de notre province s'entendent une bonne fois chacun dans leur sphère d'action et apportent leur quote-part de dévouement au progrès que tous deux ont intérêt à développer.

LE CHEMIN GOUIN

L'on poursuit actuellement avec beaucoup de vigueur la nouvelle route qui portera le nom de l'honorable M. Lomer Gouin, ministre de la Colonisation et des Mines, route qui est destinée à raccourcir d'environ dix-huit milles la distance entre le Nominigue et la Ferme-Neuve.

Inutile de dire que les colons en sont heureux. Ce chemin est commencé entre les cantons Wurtelo et Moreau. On espère qu'il sera ouvert dans le cours de l'été prochain. Les cantons Boyer et Rochon qu'il traverse seront ainsi reliés au Nominigue. On sait que le gouvernement de Québec a accordé au ministre de la Colonisation, qui en disposera suivant le mérite et la bonne foi de ceux qui en feront la demande, trois cent vingt-six lots de cent acres chacun le long de cette route désormais historique. La fertilité du sol, les beautés de cette région traversée par le chemin Gouin sont très remarquables.

Plusieurs districts scolaires restent encore à former dans nos régions du Nord. Que de localités sont encore dépourvues d'écoles ! Pour le voyageur qui visite le Nord, c'est l'absence d'églises et d'écoles qui crée la plus triste impression. Certains colons sont obligés de faire jusqu'à

vingt milles pour assister à la messe; quant aux écoles, les villages et cantons suivants n'en ont pas:

Saint-Gérard de Montarville, 80 enfants; Saint-François Régis, 60 enfants; La Ferme-Neuve, 57; Canton Pope, 50; Lac des Iles, 55; Notre-Dame des Ponts Mains, 40; Canton Turgeon, 50; Lac Chand, 40; Canton Lynch, 30; Canton Mousseru, 40.

Sont 512 enfants qui ne reçoivent aucune instruction élémentaire. Comme on le voit, la générosité publique a beau à s'exercer ici.

Depuis que ce qui précède a été écrit, la Ferme-Neuve a son école, de même que Saint-Gérard de Montarville et Saint-François Régis.

DANS LA FORET VIERGE

Le gouvernement va dépenser, cette année, environ \$15,000 en travaux de toutes sortes dans les régions de la Lièvre et de la Kiamika; comme le faisait observer l'un des explorateurs en compagnie desquels j'ai voyagé, pour donner quelque satisfaction aux colons, il faudrait un crédit de \$50,000 pour l'ouverture de nouvelles voies de communication et la réparation de celles qui existent déjà.

La région de la vallée des rivières du Diable, de la Rouge, de la Lièvre, destinée à recevoir le trop plein de la population de Montréal, est assez étendue pour y permettre l'établissement de plus de cinquante paroisses. Les plus mauvaises terres sont prises.

Les premiers colons qui se sont établis dans la forêt vierge de cette immense contrée ont suivi, dans leur marche à la recherche d'un domaine, le cours des rivières, qui était alors et qui est encore en beaucoup d'endroits, la voie naturelle de communications.

Bien des gens se sont demandés pourquoi les colons ont pénétré si loin dans la forêt jusqu'aux extrémités nord-ouest des cantons à peine connus, quand ils pouvaient se fixer à l'est, à proximité des grands centres. D'abord, les sauvages beautés de la région de la Lièvre, l'immensité et la quantité de ses lacs, ses rivières aux sinuosités enchantées, la qualité du sol, qui se révèle sous la couche de mousse que des siècles ont accumulée, n'étaient-elles pas suffisantes pour engager le colon à se fixer à l'ombre de

cette forêt vierge? Dans quelques années, pouvait-il se dire, avec raison, le gouvernement viendra m'aider à ouvrir une route, des compatriotes s'établiront autour de moi, nous formerons rapidement un petit noyan, nous aurons une église, une école, et, qui sait? un couvent, un palais de justice? Que l'on n'aille pas croire que c'est là le rêve de Pérette; nous avons au pays quantité de villages très riches qui doivent leur existence et leur prospérité à ce premier rêve du colon.

L'on pourrait ajouter: Qui peut empêcher un enfant du sol, désireux de se créer un avenir exempt de tout souci, de fonder là où il le voudra bien, un domaine où ses enfants perpétueront sa mémoire? Qui peut empêcher cet enfant du sol, de choisir à sa guise le lieu de son travail, de ses privations, de ses souffrances et quelquefois de son martyre? Le colon est le meilleur juge de sa terre: le choix qu'il fait est le résultat d'un calcul réfléchi, et son histoire passée lui a presque toujours donné raison.

La colonisation des cantons du Nord-Ouest provincial s'est faite d'après certaines règles que la nature a tracées. Les établissements se sont formés le long des cours des rivières. C'étaient des routes toutes indiquées d'avance. Mais entre ces rivières qui ont noms: Rouge, Diable, Kiamika et Lièvre, à l'intérieur, se trouvent des valons destinés à se couvrir de nombreuses paroisses, si seulement on veut y pratiquer des voies de communications avec les grandes artères ou chemins principaux.

Or, dans cette terre promise, vaste comme trois comtés, l'on ne possède qu'un seul chemin, le chemin Chapleau, qui va de Labelle à la Lièvre.

Cependant plusieurs routes bifurquent le chemin Chapleau ou forment avec cette artère principale toutes les voies de communications mises à la disposition du colon. Ces routes ont été commencées en 1895 et terminées cette année. En voici la nomenclature:

Le chemin de Labelle au lac Labelle; celui de la Minerve, long de 14 milles; celui qui va de la Macaza au lac Chaud, cantons Nantel et Marchand, et qui a été terminé cette année jusqu'à l'extrémité du lac; celui qui conduit de la Macaza à l'Annonciation, côté Est de la rivière; celui de l'Annonciation dans les cantons Turgeon et Boyer; ceux des cinquième et septième rangs du canton

Loranger; celui qui part du chemin Chapleau, canton Loranger, passant au sud du Petit Nominigüe et qui va jusqu'au lac d'Halewyn.

Nous pouvons ajouter la reconstruction et la déviation partielles du chemin Chapleau, la construction du chemin longeant la Kiamika, à partir de Saint-Gérard de Montarville jusqu'au lac des Écorces; la continuation du chemin du lac des Écorces jusqu'aux Rapides de l'Original, la construction du chemin de Saint-Gérard de Montarville, sur la Lièvre, jusqu'aux Rapides de l'Original; l'ouverture d'une route de l'Original à la Ferme-Neuve, le chemin de la Lièvre jusqu'au lac des Hes, à travers le canton Robertson, et le chemin Gouin, en construction.

Plusieurs de ces routes ont naturellement besoin de réparations urgentes, mais comme le gouvernement paraît disposé à y donner son attention, il y a lieu de croire que les plaintes des colons n'auront plus, avant peu, leur raison d'être.

Quant au chemin Chapleau, qui a une longueur de 56 milles, il est généralement bon, et on le rendrait parfait avec quelques améliorations.

Avant d'aller plus loin, je dirai un mot du colon et de sa position actuelle.

LA POSITION DU COLON

J'ai visité les colons que l'on peut classer en trois catégories: Le colon à son début, le colon qui commence à retirer les bénéfices d'une couple d'années de labeurs, et le colon arrivé au succès.

Je dis sans parler les choses que le colon qui s'enfonce dans la forêt et qui entreprend le défrichement d'une terre, doit s'attendre à rencontrer bien des difficultés, à voir son courage bien souvent fléchir devant la tâche ardue qu'il s'impose. Il lui faut tout d'abord *éfardecher*, c'est-à-dire faire la clairière, puis abattre les arbres qu'il coupe en longueurs, et auxquels il met le feu. Après que l'incendie a détruit les feuilles et les branches, le colon *log*, c'est-à-dire qu'il met en tas toutes les pièces de bois noircies qu'il fait brûler de nouveau.

Il faut, pour se faire une idée de leur sublime mission, voir ces hommes courageux à l'oeuvre, noircis par les cen-

dres de ces abattis, travaillant sans relâche, n'ayant qu'un but, celui de se créer un domaine; visiter ces très modestes cases au s'entasse, le soir, la journée finie, toute la famille pour prendre le modeste repas du soir et jouir de quelques heures de repos. Dans une foule de ces chaumières en bois rond, il n'y a qu'une seule vitre pour donner de la lumière à l'intérieur du réduit où l'on pénètre en se courbant, par une porte très basse. Une table rustique, un ou deux bancs et quelques bâches comme sièges, un lit et un poêle forment l'ameublement. Nous oublions une chose, c'est le berceau; il n'y a pas de logis qui n'ait son berceau et son enfant chez nos colons du Nord!

Je n'avais jamais visité d'habitation aussi primitive, aussi je ne cache pas que je me suis senti ému jusqu'aux larmes en voyant la femme courageuse, qui fait l'ornement de ces logis, exister avec orgueil tout un essaim de petits enfants; j'ai eu la curiosité d'interroger ces excellentes mères de familles et voici la réponse qui m'a été faite:

“ Mais monsieur, pourquoi nous ennuierions-nous? Nous vivons dans le calme; nous élevons bien nos enfants, nous leur apprenons l'amour du travail; et puis, après tout, nous mangeons à notre faim le plus souvent, et chaque jour nous rapproche de l'époque où nous pourrions retirer les bénéfices des sacrifices que nous faisons. Notre voisin a passé par les mêmes difficultés, il est presque riche aujourd'hui, pourquoi n'arriverions-nous pas comme lui.”

Dès la seconde année de son établissement, le colon peut récolter du sarrasin, de l'avoine, des pommes de terre, et chaque nouvelle saison voit la forêt reculer sous ses coups de hache. La situation du colon, sans être fort enviable, n'est donc pas, non plus, digne de toute la pitié qu'un visiteur peut ressentir, à première vue. C'est si bien le cas que tel colon, et l'on pourrait en citer un très grand nombre, qui a eu les débuts les plus pénibles, se voit aujourd'hui, après cinq ou six ans de travail et de sacrifices, dans une situation de fortune relativement considérable. Du reste, généralement le colon se trouve heureux, puisqu'il l'affirme. Mais un conseil que l'on devrait donner à tous ceux qui veulent s'établir sur des terres nouvelles est celui-ci: Ne partez jamais sans avoir des provisions pour quelques mois et une somme d'argent de \$200 ou \$300. Avec ces précautions un colon est toujours sûr de réussir, s'il

est courageux et déterminé.

L'une des conditions essentielles du succès pour celui qui veut se faire colon est le choix de la localité. Le nord-ouest de Montréal renferme des terres riches, si bien boisées, si variées quant à la conformation générale du sol, embellies par de si nombreux lacs et cours d'eau qu'il est assez difficile de faire un choix judicieux. Cependant, en usant de beaucoup de prudence, en se basant sur l'opinion d'experts, l'on peut arriver à fixer avec profit pour soi-même, la localité la plus propice à un établissement de colonisation.

QUELQUES STATISTIQUES

Le canton Marchand a 616 lots arpentés et en partie vendus. Population en 1895, 108 familles; aujourd'hui, 300 familles.

Canton Turgeon, 135 lots, ouvert en 1895, chemin ouvert dans toute sa longueur.

Canton Loranger, 437 lots

Le canton Kirnka fut ouvert en 1884, mais ce n'est qu'en 1886 que les trois premiers colons s'y établirent; population, 550 âmes.

Canton Campbell, 113 lots, 625 âmes.

Population totale de la vallée de la Laèvre: 2800 âmes.

LES INDUSTRIES ET L'ELEVAGE

Les industries canadiennes ne sont que dans leur période de formation. Celles qui existent déjà, tout en étant très prospères, ne donnent pas une idée de ce qu'elles seront plus tard. La matière première abonde; nos forêts sont inépuisables, nos mines d'or, d'argent, de cuivre, de mica, de charbon, de chaux, d'apuite, d'huile et d'ocre, sont d'une qualité supérieure, constatée par l'ingénieur des mines du gouvernement, M. Obalski; ces dépôts sont représentés comme les plus riches et les plus abondants qu'on ait encore découverts en Amérique et en Europe.

Les pouvoirs d'eau que nous avons dans la province de Québec sont assez puissants pour faire fonctionner de milliers d'usines et de manufactures. Nous ne nous faisons donc pas illusion quand nous voyons là la perspective d'un Canada rivalisant sous tous les rapports, avec les grands

peux qui se disputent aujourd'hui les marchés du monde.

L'industrie hutière, qui fait aujourd'hui la richesse des cultivateurs de nos vieilles campagnes, est appelée à rendre de bien plus grands services aux colons qui voudront entrer dans le mouvement. M. T. A. Christin, l'agent des Terres de la Couronne, disait dernièrement, à l'assemblée annuelle de la Société de Colonisation, que c'est sur l'élevage et l'industrie hutière que le colon doit compter pour arriver à la prospérité. La coupe du bois, à laquelle se livrent une foule de colons est plutôt un malheur; en effet, une fois pris dans l'engrenage de la spéculation, ils se font d'abord rouler, parce qu'ils ne s'y entendent pas; et enfin, ils négligent la culture de leurs terres; ils finissent par se décourager et bien souvent par émigrer.

L'industrie hutière est appelée à rendre les plus grands services aux colons. Ce sera le remède au mal de la spéculation; en outre elle encouragera l'élevage qui donne de si beaux bénéfices partout où cette industrie se pratique sur une grande échelle. Les pâturages du nord s'y prêtent admirablement.

NOTRE RICHESSE

À l'heure actuelle, le gouvernement de la province de Québec peut livrer immédiatement à la colonisation environ 7,020,125 acres arpentées et divisées en lots de forme, à peu près toutes accessibles par de bonnes routes.

La valeur des produits de nos forêts, d'après le relevé de 1891, était de \$80,071,115 et nos exportations se sont montées, pour cette année-là, à \$27,207,517.

Comment se fait-il, disait le regretté B.-A.-T. de Montigny en 1898, au congrès de colonisation, qu'avec une si grande richesse, l'on importe pour \$20,000 de noir de fumée, pour \$30,000 de térébenthine, pour \$50,000 de condres, pour \$500,000 de bois divers?

Comment se fait-il que, pendant l'année fiscale de 1890 à 1891, nos importations d'articles en bois se soient évaluées à \$3,132,516, et en écorces, à \$250,000?

C'est que l'industrie manque; c'est que des milliers de mains sont inactives, faute de petites industries. Faisons des voeux pour que le progrès nous révèle les richesses de nos fabrications nationales, qui peuvent en partie s'exercer, même à domicile, par les femmes et les enfants, comme il

vient de nous révéler l'excellence de notre épinette et de notre sapin dans la fabrication de la pulpe, sur lesquels tous un droit de sortie devrait être imposé, afin de conserver ici notre industrie et forcer les étrangers, qui n'ont plus de matériaux, à venir fabriquer dans notre province.

L'EMIGRATION

Avant de clore cette étude bien imparfaite, je dirai quelques mots de l'émigration, et débuterai par ces strophes de Paul Aré!

Les terres autour d'eux étaient pourtant fertiles,
N'importe, ils ont cherché l'impossible bonheur,
Dépensant follement, en des jours inutiles,
Des trésors de santé, de jeunesse et d'honneur.

Ils ont, ces émigrants, ambitieux ou lâches,
Gêné les citadins, gêné les artisans,
Dieu les avait créés pour de plus nobles tâches,
Les paysans devraient rester des paysans.

La campagne toujours a des gloires superbes,
Mais quels féconds labeurs, mais quels joyeux hymens,
Si tous les bras oisifs allaient s'offrir aux gerbes,
Si le flot des absents remontait nos chemins!

Quand je parle d'émigration, je ne vise pas seulement nos jeunes gens qui vont s'établir aux États-Unis, mais encore tous les vigoureux paysans qui envahissent nos grandes villes où ils perdent le goût de l'existence simple et heureuse de leur première jeunesse. L'émigration du paysan de la campagne vers les villes est presque aussi regrettable que l'émigration aux États-Unis; on ne saurait trop déplorer cette tendance de notre jeunesse canadienne, à chercher en dehors de son élément naturel, une jouissance illusoire et passagère. Qui dira jamais les souffrances de l'âme, la cruelle nostalgie du sol natal, les humiliations emburées par des milliers de nos braves compatriotes des États-Unis. Certes, beaucoup nous font honneur là-bas, et occupent des situations fort enviables. Mais c'est

le petit nombre que d'ouvriers employés dans les mines de la Nouvelle-Angleterre gagneraient plus honorablement leur vie dans notre province s'ils voulaient nous revenir. Mais non seulement, le drainage de toutes les forces vives de la nation canadienne s'accomplit aujourd'hui sur une bien moins grande échelle, grâce aux industries qui surgissent un peu partout, grâce au mouvement de colonisation que nos gouvernements s'efforcent de vulgariser de plus en plus et à promouvoir dans la mesure de nos ressources.

Sur les milliers qui se sont laissés prendre par des réclamations habilement déguisées des États-Unis, dit M. T. St-Pierre, que de déçus ! Les déplacements continuels d'un État à l'autre en disent long sur ce sujet ; mais ils ne disent pas tout, car il arrive souvent qu'un Canadien, après avoir épuisé ses dernières ressources pour se rendre dans la localité qu'on lui a tant vantée, ne retrouve plus les moyens d'en repartir, malgré son désir de le faire.

J'ai beaucoup voyagé dans le Michigan et le Wisconsin, surtout dans les centres canadiens-français. Il y a là, de cent à cent-cinquante mille des nôtres. Beaucoup se sont rendus dans l'Ouest, il y a trente ou quarante ans, pour travailler dans les chantiers. La plupart d'entre eux ne sont pas plus riches qu'ils ne l'étaient le jour où ils sont arrivés ; ils continuent cependant à travailler dans les chantiers, et vivent au jour le jour alentour des scieries, dans le pays le plus ennuyant du monde. Et, sur cent-cinquante mille, il y a à peine une poignée de nos gens qui se sont acquis une honnête aisance ; ceux qui sont indépendants de fortune sont encore plus rares ; il n'y en a pas un seul qui ait seulement la réputation d'être millionnaire.

Il n'y a rien dans ce tableau qui puisse engager personne à quitter la province de Québec, et il est pourtant rigoureusement fidèle.

M. Bourbonnière entreprenait, il y a quelques années, la tâche de démontrer la florissante condition des Canadiens de la Nouvelle-Angleterre, allant de localité en localité, relevant sur les listes d'évaluations, tous les noms français, se renseignant auprès des sociétés et prenant tous les moyens possibles pour démontrer que les émigrés ont fait du progrès. Comme fruit de tout ce travail, il a trouvé que, sur une population de 323,000 Canadiens, il y avait 10,770

propriétaires ayant collectivement une valeur de \$18,356,346. Maintenant, analysons et comparons ces chiffres. D'abord, nous trouvons que dans la Nouvelle-Angleterre, il n'y a qu'un Canadien sur trente propriétaires; dans la province de Québec, on compte un propriétaire sur sept personnes. La valeur de la propriété étant divisée par le chiffre de la population, nous trouvons qu'elle représente seulement \$56 par tête chez nos compatriotes de la Nouvelle-Angleterre, et qu'elle forme \$355 par tête dans la province de Québec, sans compter les villes de Québec et de Montréal. Dans la ville de Québec, la propriété privée représente une richesse de \$387 par tête de la population totale; dans la ville de Montréal, les chiffres sont de \$555 par tête. Ainsi, la moyenne des fortunes de nos compatriotes de la Nouvelle-Angleterre est donc cinq fois moindre que dans la province de Québec.

Je citerai maintenant les paroles du docteur Archambault, un Canadien-Français de grand talent, élu à la législature de son Etat et respecté de toutes les nationalités. Etabli depuis longtemps dans la Nouvelle-Angleterre, il est donc bien placé pour parler avec connaissance de cause.

“ A vous, dit-il, de chercher à enrayer l'émigration. Le train de vie que l'on mène là-bas est navrant. Et pour me servir des expressions d'un journal américain, *quelles froides et sinistres prisons que ces fabriques de coton de la Nouvelle-Angleterre!* Le père qui y entre n'entraîne pas que lui seul, il y entraîne sa descendance; il n'étirole pas que sa vie, il flétrit celle des siens pendant plusieurs générations. S'il ne se crétinise pas, c'est peut-être parce qu'il y est entré tard; mais il n'en est pas de même de ses enfants. Or, je vous le demande, quelle race pouvons-nous voir sortir d'un homme et d'une femme qui se sont emmurillés dans les manufactures à l'âge de dix ou douze ans et dont les enfants auront le même sort? . . . Messieurs, si ce n'est pas le crétinisme à la troisième génération, c'est le dépérissement physique et moral; c'est la perte irréparable de cette supériorité intellectuelle et physique que le ciel a donné à notre sang pour en faire un meilleur usage. Il me semble que les enfants de la province de Québec, province dont les terrains incultes sont immenses, auraient d'autres destinées en réserve que celles d'enrichir les Américains par un travail ardu et pénible.”

Mais je n'en dirai pas plus sur ce chapitre, d'autres voix plus autorisées ayant longuement traité cette question vitale.

II

POUR LES SPORTSMEN

Nos régions du nord-ouest de Montréal ne sont pas seulement avantageuses au point de vue de la colonisation et des industries qui devront nécessairement y surgir dans un avenir plus rapproché qu'on ne le croit généralement. Elles offrent de plus aux amateurs de belle nature, des points de vue pittoresques, des lacs encadrés de monts altiers, de rivières aux cours capricieux, des horizons sans bornes. Les sportsmen d'autre part, seront toujours sûrs de trouver dans nos forêts vierges, ample moisson de gibier de toutes sortes : dans nos lacs et nos rivières une variété presque infinie de poissons.

Les Américains qui ont généralement l'œil juste en ces sortes de matières d'agrément, étant essentiellement sportsmen, ont déjà compris toutes les ressources qu'ils peuvent retirer d'un pays encore imparfaitement connu, mais dont les richesses forestières, les nombreux lacs et cours d'eau frappent à première vue ; plusieurs se sont déjà assurés la location d'îles pour se livrer à leur sport favori, la chasse et la pêche.

Les Canadiens vont-ils se laisser enlever les plus belles localités par les étrangers ? Nous sommes heureux de voir que depuis quelques années plusieurs des nôtres commencent à imiter leurs camarades d'outre-frontière.

SAINTE-AGATHE

Cette station quasi balnéaire se trouve à 60 milles de Montréal ; nous l'atteignons par voie du Pacifique Canadien. Des citoyens influents y ont déjà construit de nombreuses résidences des plus coquettes. C'est le *Fishermen's Paradise*, comme disent les Anglais, et l'on verra que cette réputation n'est pas surfaite, citons :

Le Lac des Sables, sur les rives duquel s'élève le village, mesurant 15 milles de tour, formé de quatre grandes baies aux rives très pittoresques. La truite rouge y abonde. Un bateau à vapeur sillonne ce lac enchanteur.

Le lac Manitou, ou lac Morin, à trois milles du village, mesurant 20 milles de tour; il est enlissé de montagnes couvertes d'arbres de toutes variétés.

Le lac Brûlé, étendue 12 milles. Le lac Long, à six milles du village, long de 3 milles; le lac Taillefer, à 2 milles et demi; le lac Grand Maison, à 5 milles; le lac Fer à Cheval, à 4 milles; le lac Lagrise, à 6 milles; le lac Vital, même distance; le lac de la Quenonille; le lac Castor, etc. Dans toutes ces belles nappes d'eau, la truite rouge abonde. Nous ne mentionnons pas ici quantité de gros lacs auxquels aucun nom n'a encore été donné et qui sont tous poissonneux, sans parler des lacs Ouaran, Archambault, Pembica, Croche, Grosse, de la Croix et Saint-Joseph, situés de 1, 21 et 30 milles de Sainte-Agathe et où l'on trouve de la grosse truite rouge ou grise en abondance.

La rivière du Nord qui prend sa source à Sainte-Agathe traverse toute la paroisse. Cette localité est aussi excellente pour la chasse à la perdrix et aux chevreuils.

Plusieurs citoyens de Montréal, entre autres Monsieur Raymond Préfontaine, ex-maire de Montréal, pour n'en citer qu'un seul, habitent aujourd'hui cette pittoresque paroisse si favorisée. C'est l'endroit par excellence pour nos riches citoyens amateurs de repos, d'air frais et pur, de pêche et de chasse qui ne peuvent trop vanter ces régions enchantées, ces bois aux essences variées qui donnent au cœur un regain de vigueur, à l'âme une vie nouvelle.

SAINT-JOVITE

Cette paroisse, qui ne date que de 1880, est à 80 milles de Montréal. Le Canadian Pacific Railway nous y transporte rapidement. Toutes les améliorations modernes, téléphone, télégraphe, hôtels somptueux, rien ne manque à Saint-Jovite.

Les lacs qui forment un chaînon argenté au front des Laurentides, sont très nombreux, très pittoresques, entourés de monts aux altitudes couvertes d'arbres touffus. Citons-en quelques-uns:

Le lac Long, à 1 mille et demi du village, célèbre par sa truite saumonée et son brochet géant; le lac Brochet, à 2 milles; le lac Ouimet, à 2 milles et demi, parsemé d'îles charmantes, rendez-vous des sportsmen; le lac Lamoureux,

le lac Chair, le lac Desmtrais, le lac Sam, le lac Tremblant (le roi des lacs) forment à sa décharge une chute de 60 pieds; le lac Huot, le lac Gauthier, le lac Equerre. Le pêcheur y trouve le brochet, la carpe, la perche, la truite grise, summonée. Les rivières du Diable, Noir et Blair, près du village sont également des plus poissonneuses.

LABELLE

Nous sommes ici au point terminus du chemin de fer Pacifique Canadien. Qui ne connaît pas Labelle? A première vue, cette localité n'offre aucun attrait, et à la vérité ce pays sablonneux, montagneux, difficile, tourmenté, offre un spectacle plutôt triste, oppressant. Le village est bien bâti, les hôtels sont confortables, les habitants sympathiques. Mais la vue de ces monts arides, aux rochers blancs brûlés par le soleil n'est pas propre à plaire à l'imagination. Mais transportons-nous un moment derrière cet obstacle, ou revenons en arrière, sur les bords du lac Labelle. Nous y trouverons une région peut-être accidentée, mais la vue de la Rouge qui coule ses eaux limpides entre des rives escarpées, de ces monts chevelus, finira par reposer, par enthousiasmer.

Nous sommes à 100 milles de Montréal, pas tout à fait à la hauteur des Laurentides. Labelle porte encore communément le nom de "Chûte aux Troquois", chute remarquable dont quelques industriels se font que commuer l'exploitation par l'établissement de scieries et pulperies. Le village est situé sur les bords de la Rouge; il est le rendez-vous de clubs de chasse et de pêche, tels que ceux de Saint-Jérôme, des Cinq Lacs, du lac Chaud etc., etc., le point de départ des touristes qui veulent s'enfoncer à l'intérieur des terres, vers le Nomingue, Saint-Gérard de Montarville, la région du lac des Isles, du Rapide de l'Original et de la Ferme-Neuve.

C'est dans le canton Joly que se trouve Labelle.

Nous avons ici le choix du poisson; le brochet, la truite saumonée, la truite rouge, etc., abondent partout dans les nombreux lacs qui entourent le village.

NOMININGUE

Le centre de la région Labelle, célèbre par le nombre de ses lacs poissonneux, de ses forêts giboyennes. Le Grand Nominique, qui a 35 milles de circonférence, et le Petit Nominique, tous deux à 15 arpents du village, abondent en truites grises, brochets, poissons blancs, carpes, etc. Les lacs Bourget, Latlèche, Saint-Joseph et Sainte-Marie, tout près du même village sont également très poissonneux. C'est encore à courte distance du même village, les lacs Charlebois, où la truite rouge abonde ; Gammout, des Coeurs, Duprez, des Grandes Baies, Noir, des Iles et Vert, de différentes grandeurs, tous très poissonneux et dont quelques-uns sont couverts d'îles charmantes.

LA MACAZA

Dans le canton Marchand, situé à dix milles de Labelle; nous atteignons cette localité par un très bon chemin qui longe la rivière Rouge. Les principales rappes d'eau sont : les lacs Omiza, Macaza, Brochet, Chrud, Sapin, etc., où l'on pêche en abondance le poisson blanc, la truite grise, le brochet, etc.

Le cadre de ce travail ne nous permet pas de mentionner ici les noms de tous les lacs semés comme à dessin sur toute l'étendue de ce vaste territoire, depuis le Nominique jusqu'à la Ferme-Neuve.

Le lac de Montigny, d'une longueur de 3 1/2 milles, contient en abondance la truite rouge et grise.

Le lac des Iles, contenant 18 îles, d'une longueur de 5 milles, est reconnu pour la prodigalité de ses truites rouges et grises.

Le lac Pie IX, long d'un mille sur 1-2 mille de large, truite rouge.

Le lac Léon XIII, long de trois milles sur un mille de large, truite rouge de 1 à 5 livres.

Le lac Serpent, 3 milles de long sur 15 arpents de large, truite grise de 5 à 20 livres.

Le lac Maillé, à 20 arpents de la maison; il a trois milles de tour; l'on y pêche à la ligne le poisson en abondance. Mentionnons encore le lac Gamelin, le lac Charette, le lac Saint-Antoine de Padoue, le lac Lamoricière, le lac Pimo-

dan, le lac Allet, etc., etc. On compte, en outre, dans la même région, une quinzaine de lacs plus petits, qui n'ont pas encore de nom.

VERS LE NORD-OUEST

L'on n'en finirait pas s'il fallait mentionner dans ce modesto travail les noms de tous les lacs qui forment le joyau de notre superbe arrière-pays. Aucune contrée au monde, croyons-nous, ne peut être comparée à cette immense région, au point de vue du sport. Mais pour conserver cet héritage, il faut bien nous garder de nous livrer à une exploitation outrée. Les clubs de chasse et de pêche, qui se sont réservé certaines rives de nos lacs ou quelques îles sont peut-être le meilleur élément d'action existant pour empêcher la destruction inutile du gibier et du poisson. Personne plus que nos sportsmen n'est intéressé à la conservation de cette richesse, et c'est en vain que certains colons intéressés à la chasse à outrance, certains contre-maîtres de chantiers désireux de se procurer, à bon marché, une viande fraîche même durant la saison où la chasse est prohibée, s'insurgent, contre l'existence de ces associations sportives.

Si j'avais un conseil à donner aux colons, je leur recommanderais de conserver précieusement le gibier et le poisson et de ne pas en faire d'inutiles massacres. C'est leur richesse, c'est leur bien. Ils savent que le sportsman, généralement riche et généreux, sont pour la localité où ils s'établissent une source de revenus considérables. Avant longtemps les rives de nos lacs se vendront le double du prix qu'il faudra verser pour une terre.

Je regrette de ne pouvoir donner ici le montant réel des bénéfices que les habitants, colons et autres, retirent directement ou indirectement de l'établissement des sportsmen dans les régions forestières de l'état du Maine, par exemple. C'est par deux millions, au bas mot, que se chiffrent les sommes dépensées annuellement par les sportsmen dans cet Etat; et, cependant, peut-on comparer l'Etat du Maine aux régions de notre Nord-Ouest, au point de vue sportif? Quiconque a parcouru les forêts du Maine, fait l'ascension de ses monts, navigué sur ses lacs et longé le cours de ses rivières, ne peut s'empêcher de trouver nos régions infiniment supérieures.

Or, le colon comprendra, sans qu'il soit nécessaire de lui en faire une démonstration, quelle importance sont pour lui cette immense forêt, ces rivières et ces lacs poissonneux, s'il sait bien conserver ce qui en fait la beauté et l'attrait : le gibier et le poisson.

Si nos voisins, avec un territoire bien inférieur en étendue, ont su attirer et attirent encore nos sportsmen dans une localité où le gibier et le poisson sont plus rares que chez nous, et cela à force de réclames un peu outrées, il faut bien le dire, ne pourrions-nous pas avec nos régions à peine explorées, où les lacs se comptent par milliers et les rivières par centaines, avec un peu de patriotisme, d'esprit des affaires, faire connaître davantage ce que l'on peut appeler à juste titre le plus beau fleuron de notre domaine national? Le jour où le chasseur et le pêcheur connaîtront toutes les ressources de ce domaine, où tous deux ayant franchi le portique de nos vastes et mystérieuses forêts, entrevu tout ce qu'elles contiennent de richesses et de majesté, ce jour-là, notre fortune sera faite, le colon pourra retirer de clairs bénéfices des informations qu'il saura donner, des produits qu'il vendra et des "bons endroits" qu'il indiquera pour une bonne chasse ou une bonne pêche.

Le colon, comme je le dis plus haut, a donc toutes les raisons du monde de ne pas se livrer à un "massacre" inutile, de conserver les hêtes sauvages de nos bois et les habitants de nos lacs et de nos rivières.

Le gouvernement de Québec soucieux de la conservation de notre gibier et de notre poisson, qui seront, pour le Nord-Ouest de Montréal, dans un avenir rapproché, une source de revenus peut-être plus considérable que celles de l'agriculture, a édicté des lois sages qui ne seront effectives qu'en autant que ceux qui sont tenus de les faire respecter, auront assez d'énergie et d'intelligence pour les mettre et les maintenir strictement en vigueur.

Voici quelques-uns des règlements concernant la pêche. Chacun y pourra faire son profit.

TEMPS DE PROHIBITION

PÊCHE:

Salmon, à la ligne, du 15 août au 1er février.

Ommaniche, du 15 septembre au 1er décembre.

Truite tachetée (de ruisseau ou de rivière, etc.) *salmo fontinalis*, du 1er octobre au 1er mai.

Grosse truite grise, *lunge*, touladi, (*salmo confinis*), du 15 octobre au 1er décembre.

Doré, du 15 avril au 15 mai.

Achigan, du 15 avril au 15 juin.

Maskinongé, du 25 mai au 1er juillet.

Poisson blanc, du 10 novembre au 1er décembre.

LA CHASSE

Il est défendu :

1. De chasser, tuer ou prendre le chevreuil et l'orignal, entre le premier jour de janvier et le premier jour de septembre de chaque année; (sauf dans les comtés d'Ottawa et de Pontiac, où il est défendu de les chasser, tuer ou prendre entre le premier décembre et le premier octobre de chaque année).

2. De chasser, tuer ou prendre le caribou, entre le premier jour de février et le premier jour de septembre de chaque année;

3. De se servir de chiens pour chasser, tuer ou prendre l'orignal, le caribou ou le chevreuil; (mais il est permis de chasser, tuer ou prendre ainsi le chevreuil *red deer* depuis le 20 octobre jusqu'au 1er novembre de chaque année);

4. De chasser, tuer ou prendre l'orignal ou le chevreuil dans les *parages* d'hiver (*yarding*) de ces animaux ou en profitant de la croûte de la neige (*crusting*);

5. De chasser, tuer ou prendre, en quelque temps que ce soit, des faons ou broquarts, c'est-à-dire les petits jusqu'à l'âge d'un an, des animaux mentionnés dans les paragraphes 1 et 2 de cet article;

6. De chasser, tuer ou prendre, en quelque temps que ce soit, la femelle de l'orignal.

Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivants durant une saison de chasse, plus de deux orignaux, trois chevreuils et deux caribous.

Le commissaire peut néanmoins, s'il le juge à propos, accorder à toutes personnes domiciliées dans la province, sur paiement d'un honoraire de cinq piastres, un permis l'autorisant à chasser, tuer ou prendre vivants au plus trois caribons et trois chevreuils additionnels.

Toutefois, le commissaire peut dispenser du paiement de l'honoraire ci-dessus tout colon de bonne foi ou tout sauvage, dont la pauvreté lui est démontrée d'une manière satisfaisante, et qui a besoin de ce gibier comme un moyen de subsistance pour sa famille.

*Castor, Vison, Loutre, Martre, Pékan, Lièvre, Ours et
Rat-Musqué*

Il est défendu de chasser, tuer ou prendre :

1. Le castor, en aucun temps jusqu'au premier jour de novembre 1902, et, après cette date, entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre de chaque année ;

2. Le vison, la loutre, la martre, le pékan, le renard et le chat-sauvage, entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre de chaque année. (Cependant il est permis en tout temps de chasser, tuer ou prendre les variétés de renards connus sous le nom de renards jaunes ou rouges) ;

3. Le lièvre, entre le premier jour de février et le premier jour de novembre de chaque année, et l'ours, entre le premier jour de juillet et le vingtième jour d'août de chaque année ;

4. Le rat musqué, entre le premier de mai et le premier jour d'avril de chaque année.

*Bécasse, Bécassine, Perdrix, Canard sauvage,
Mareuse, Sarcelle, Etc.*

Il est défendu :

1. De chasser, tuer ou prendre :

(a) Les bécasses, les bécassines, les pluviers, les courlis, les chevaliers et les manbèches, entre le premier jour de février et le premier jour de septembre de chaque année ; les perdrix grises et de savane, entre le quinzième jour de décembre et le premier jour de septembre de chaque année, et les perdrix blanches (ptarmigan) entre le premier jour

de février et le premier jour de novembre de chaque année;

(b) Les macreuses, les sarcelles, ou les canards sauvages d'aucune espèce, excepté les harles (*bees-scies*), le fruard et les goëlands, entre le premier jour d'avril et le premier jour de septembre de chaque année; mais il est permis de chasser, tuer ou prendre les espèces de canards-bucéphales communément désignés sous le nom de canards-cailles ou plongeurs entre le premier jour de septembre et le quinzisième jour d'avril de chaque année;

(c) En tout temps de l'année, une heure après le coucher du soleil et une heure avant son lever, d'aucune manière, la bécasse, la bécassine, la perdrix ou les immenses, sarcelles ou canards sauvages d'aucune espèce; et durant ces heures prohibées il est également défendu de garder exposés, sous aucun prétexte, des leurres ou appellants, soit près d'une cache, d'une embarcation ou du rivage;

Il est défendu en tout temps de chasser ou tuer, et entre le premier jour de mars et le premier jour de septembre de chaque année, de prendre, au moyen de filets, trébuchets, pièges, collets, cages ou autrement, tous les oiseaux communs sous la dénomination d'oiseaux-percheurs, tels les hirondelles, le tritri, les fauvettes, les moncherolles, les pies, les eugoulevants, les pinsons, les mésanges, les chardonnerets, les grives (meries), les roitelets, les goglus, les maniates, les gros-bees, l'oiseau-mouche, les sousons, etc., or d'enlever les nids ou les oeufs, sauf et excepté les aigles, les faucons, les éperviers et les autres oiseaux de la famille des falconides, les hiboux, le pigeon-voyageur (tourte), le martin-pêcheur, le corbeau, les jaseurs (récollets) les pie-grièches, les geais, la pie, le moineau, les étourneaux.

LES CLUBS

Sur recommandation du commissaire des terres, forêts et pêcheries et sujet à l'honoraire à être fixé, le lieutenant-gouverneur peut conférer à tout club de pas moins de cinq personnes le demandant, une existence corporative constituant ces personnes et toutes les autres qui peuvent dans la suite devenir membres du club ainsi établi, une corporation ayant pour objet de lui permettre d'acquérir et de posséder les biens réels et personnels nécessaires et requis pour atteindre l'objet et les fins de l'association.

Le but et la fin de ces clubs sont d'aider à faire observer les lois et les règlements concernant la protection du poisson et du gibier dans la province.

Chaque fois qu'il est démontré au lieutenant-gouverneur en conseil, sur preuve satisfaisante et sur rapport à cet effet, qu'un club établi en vertu des dispositions de la présente section s'occupe de choses autres que les dits ci-haut mentionnées, les pouvoirs conférés à ce club en vertu de l'article précédent lui sont révoqués.

LA PECHE

Les personnes domiciliées dans la province n'ont pas besoin de permis pour faire la pêche à la ligne dans les eaux de la province qui ne sont pas sous bail.

Les ventes et octrois gratuits des terres de la Couronne sont sujets à une réserve, pour des fins de pêche, de trois chaînes en profondeur des terres bordant les rivières et les lacs non navigables de la province.

Cependant, le commissaire peut réduire la profondeur de la réserve, dans l'intérêt public.

Les baux de terre conférant des privilèges de pêche sont faits au nom d'une seule personne ou d'un club constitué en vertu d'une charte spéciale.

Le loyer doit être payé d'avance, et tout locataire qui manque de payer ainsi n'a pas droit à la continuation de son bail.

Le bail confère au locataire, pour le temps qui y est fixé, le droit de prendre et de conserver la possession exclusive des terrains qui y sont décrits, en conformité des règlements et restrictions qui peuvent être établis, et lui donne le droit exclusif de faire la pêche dans les eaux en front de ces terrains conformément aux lois et règlements provinciaux et fédéraux alors en vigueur, ainsi que d'intenter en son propre nom toute action contre un possesseur illégal ou une personne qui contrevient à une disposition de cette loi.

Le droit général de passage, en allant à l'eau et en revenant, est réservé dans les baux, en faveur des occupants, s'il en est, en vertu d'un titre de la couronne, des terres situées immédiatement en arrière des terrains donnés à bail.

Si une personne, sans la permission du locataire, ou de ses représentants, pêche, fait pêcher une autre personne ou l'aide à pêcher dans les eaux en front d'un terrain sous location, elle n'a aucun droit au poisson ainsi pris.

Le lieutenant-gouverneur en conseil doit réserver, dans chaque nouveau canton, un ou plusieurs lacs ou rivières dans lesquels les personnes qui résident dans ce canton peuvent pêcher librement pour leur subsistance et celle de leurs familles seulement.

Chaque locataire est responsable des dommages causés, par lui-même ou par des personnes sous son contrôle, au bois qui pousse sur ce territoire ou sur le territoire avoisinant, soit par le gaspillage ou par le manque de précautions suffisantes en allumant, en surveillant ou en éteignant les feux.

Une pêche excessive et ruineuse, et la pêche faite en temps de prohibition, font encourir la révocation du bail des eaux dans lesquelles elles ont eu lieu à la connaissance ou avec la participation du locataire.

Le locataire est tenu de transmettre au département des terres, forêts et pêcheries, le ou avant le premier janvier qui suit la fermeture de la saison de pêche, un état de l'espèce, du nombre et du poids du poisson capturé dans les eaux affectées par son bail.

Si un bail, de terrains affermés antérieurement à quelqu'un, est accordé à un autre, le nouveau locataire est tenu d'indemniser le locataire précédent, jusqu'à concurrence de la valeur réelle des bâtiments ou améliorations utiles qui se trouvent sur le terrain loué.

Tous les octrois gratuits et les ventes de terres de la Couronne, faits depuis le 1er juin 1884, sont déclarés être sujets à la réserve, pour des fins de pêche, de trois chaînes en profondeur des terres bordant les rivières et les lacs non navigables de la province.



